

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 Mars 2011

### **Comment satisfaire à une obligation réglementaire.... par ailleurs interdite ?**

Les opérateurs d'hélicoptères de SAMU viennent de se faire rappeler que les règlements communautaires leur imposent désormais d'organiser des vols d'entraînement hors ligne de nuit pour leurs équipages. On ne cherchera pas à regarder si par hasard l'activité régulière des pilotes ne suffit pas, au moins dans certains cas, à garantir leur maintien de compétence. On n'ira pas mesurer l'augmentation de la profondeur du trou de la sécurité sociale que ce genre de mesure peut provoquer indirectement. D'ailleurs, ça concerne un autre ministère.

Même le principe de précaution serait hasardeux à invoquer en l'occurrence, face à l'organisation de vols artificiellement complexifiés, que les statistiques de sécurité ne semblent pas imposer et qu'aucune urgence vitale ne justifie.

Mais c'est la règle, alors mesdames et messieurs les opérateurs français d'hélicoptères de SAMU, vous êtes priés de l'appliquer.

Seulement voilà, chez nous, l'heure est à l'extrémisme environnementaliste. Alors on s'est imposé un décret franco français portant limitation des activités des hélicoptères. Celui-ci interdit déjà la plupart des vols d'entraînement à partir des aérodromes proches des zones habitées, même de jour. Alors la nuit, n'y pensons pas un seul instant. Quant à aller faire ses approches d'entraînement sur les aérodromes campagnards isolés, ils ne sont pas ouverts la nuit, à supposer que leur équipement leur permette d'accueillir ce type d'activité.

La réponse de l'administration est confondante de simplicité, mais n'est pas pour l'instant de nature à régler le problème soulevé :

L'Europe a dit ! Alors, mesdames et messieurs les opérateurs français, débrouillez-vous !

Il n'y aurait rien de pire que de proposer des biais ou des interprétations de textes pour sauver les apparences et éviter de contredire des prescriptions contradictoires. Il ne faut pas compter sur les opérateurs pour accepter l'idée de faire semblant de s'entraîner, en vol et à leurs frais, juste pour satisfaire à une nouvelle prescription administrative.

Ce ne serait pas seulement scandaleux, ce serait ridicule.

---

*L'Union Française de l'Hélicoptère (UFH) est l'organisation professionnelle de l'hélicoptère. Elle fédère les constructeurs, les équipementiers, les compagnies aériennes, les centres de formation et de maintenance ainsi que les utilisateurs. Représentant 33000 emplois directs, l'industrie française de l'hélicoptère constitue le premier constructeur mondial, et leader du secteur civil.*

*L'UFH a pour objet de représenter ses membres, et de les défendre auprès des instances nationales et européennes. Elle a pour mission de promouvoir et de faire connaître l'hélicoptère en informant le grand public sur ses capacités opérationnelles, ses progrès en terme de sécurité et de respect de l'environnement, et ses évolutions technologiques.*

Contacts : Thierry COUDERC 01 45 58 16 17      Dominique ORBEC 01 45 58 30 33      [info@ufh.fr](mailto:info@ufh.fr)